



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 NOVEMBRE 2024

Président de la séance : Jean WILKIN  
Secrétaire de la séance : Edith MALLET

**Présents** : Jean WILKIN, Edith MALLET, Bernard DANIELLI, Sylvie TINEL, Lydie HERISSON, Françoise LE BOULCH - ZARSKYJ, Cédric PLANTIER, Joël SCHIRMER

**Représentés** : Véronique BOYER représentée par Cédric PLANTIER, Françoise LACOMBE représentée par Jean WILKIN

**Absents et excusés** : Patrick SORRENTINO

### Délibérations du conseil :

#### MURS DE SOUTÈNEMENT DU HAMEAU DU MAGISTAVOLS (N° DE\_2024\_040)

Le Maire porte à la connaissance du Conseil les termes du courrier reçu de Monsieur Flemming Meyer à propos d'une portion du mur de soutènement du Chemin Lo Cabanis dans le hameau du Magistavols ainsi que de deux murs situés en contrebas.

Le Conseil rappelle que par délibération en date du 19 septembre 2024, il a été décidé de procéder à la réfection du mur de soutènement du chemin Lo Cabanis. Le coût de cette opération s'élève à la somme de 5.924 euros HT .

Pour le financement de cette opération la Commune a obtenu de l'Etat ( Arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2024) une subvention d'un montant de 2.962 euros.

Eu égard aux contraintes financières et budgétaires qui s'imposent à notre Commune, à l'unanimité le Conseil a décidé de reporter sine die les travaux de confortement des deux autres murs.

#### MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE FRAIS DE SANTÉ DES AGENTS (N° DE\_2024\_041)

Le Conseil a décidé d'adhérer à la Convention de participation au risque « Santé » proposé par le CDG 48 et fixe le montant de la participation de la Commune à la somme de 20 euros par agent et par mois.

#### CESSION DE L'EPAREUSE (N° DE\_2024\_042)

A l'unanimité le Conseil a décidé de procéder à la vente de l'épareuse qui équipe actuellement le tracteur, la Commune devant procéder dans le courant de l'année 2025 à l'acquisition d'un nouvel appareil, et fixe le prix de cession, en l'état, à la somme de 1.000 euros

## RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT DE LA MAIRIE (N°DE\_2024\_043)

A la demande du Maire, un audit énergétique du bâtiment de la Mairie ( Secrétariat, salle du Conseil et logements a été réalisé par le SDEE 48 pour que le Conseil, avant de se prononcer sur les modalités d'une opération de réhabilitation du bâtiment, dispose d'une analyse détaillée de l'enveloppe thermique de l'ouvrage et de ses systèmes énergétiques (Chauffage, ECS, éclairage.)

Ce projet de rénovation a pour but :

- Le respect des obligations imposées par la Loi en matière de performance énergétique
- La substitution aux énergies fossiles de systèmes énergétiques performants et « bas carbone »

Le programme de travaux validé à l'unanimité par le Conseil implique :

- Le remplacement des fenêtres
- L'isolation des murs par l'intérieur
- La rénovation de l'éclairage
- La rénovation de la ventilation
- L'optimisation de la régulation et le rénovation de la chaufferie

Cette opération ne sera engagée qu'après une étude précise de son coût financier et l'obtention de subventions couvrant 80% de son financement .

### INFORMATIONS DIVERSES

Notre Secrétaire générale de Mairie sera en congé de maternité à compter du 27 décembre 2024 jusqu'au 17 avril 2025.

Pour assurer la continuité du service public son remplacement durant cette période sera assuré par un agent mis à la disposition de la Commune par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère.

Le coût de cette prestation s'élève à la somme de 2.410 euros par mois.

**Gâteau des Rois** : Dimanche 12 janvier 2025 à 16 h 30 Salle polyvalente Robert Louis STEVENSON

Jean WILKIN  
Président de séance

Edith MALLET  
Secrétaire de séance

